

Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :



ABC de la Biodiversité Communale



Concours Photographique

Printemps - Eté 2025

Règlement

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) d'Is-sur-Tille, un concours photographique est organisé pour les amateurs et observateurs de la faune et flore locale. **Il est ouvert du 20 mars au 15 août 2025.**

Conditions et modalités de participation :

Deux concours gratuits sont ouverts simultanément, avec pour thème :

Photographier la biodiversité au printemps-été à Is-sur-Tille.

1. Un **concours jeune** : ouvert aux moins de 15 ans (nécessitant un accord parental de participation – bulletin d'autorisation mis à disposition)
2. Un **concours adulte** proposant trois catégories :
 - Biodiversité en milieu sauvage ;
 - Biodiversité en milieu urbain ;
 - Biodiversité en milieu aquatique.

Ce concours est ouvert uniquement **aux photographes amateurs**, quel que soit leur lieu de résidence.

Les participants au **concours jeune** peuvent adresser **trois photographies** originales maximum. Les participants au **concours adulte** peuvent adresser **trois photographies** originales maximum **par catégorie**.

Les photographies doivent être prises **exclusivement à Is-sur-Tille**, durant la période **printemps-été 2025**.

Les membres du jury et les organisateurs ne sont pas autorisés à participer.

Les photographies doivent être en **couleur**.

Sont acceptés les plans larges ou de vue cadrés sur un détail, comme la macrophotographie.

Les photographies avec filtres sont acceptées si cela ne dénature pas le sujet - respect des couleurs et des formes naturelles. Les photos retravaillées par IA ne seront pas acceptées.

Les images ne doivent pas faire mention de son auteur, afin d'assurer l'impartialité du jury.

Les photographies ne doivent pas être marquées avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc.

Les participants s'engagent à ne pas perturber la faune et la flore, lors des prises de vue photographiques.

Pas de cueillette, de capture ou de déplacement d'espèces.

Les sujets pris en photos doivent être vivants et non cueillis.

Les photographies et le bulletin de participation complété et signé doivent être adressés par mail à atlas@is-sur-tille.fr avant le 15 août 2025.

Dans le mail devront figurer :

- Le nom et prénom du participant (s'il s'agit d'un mineur, veuillez ajouter le nom et prénom d'un des deux parents et l'autorisation parentale signée) ;
- Le numéro de téléphone (si mineur celui d'un des deux parents également) ;
- Le nom des photographies envoyées (Exemple : « Lézard vert du Petit-Clocher »)
- La date et la localisation de la prise de vue (ou coordonnées GPS) ;
- Si elles sont connues, l'espèce ou les espèces photographiées ;
- Les éléments éventuellement modifiés (retouche, contraste, couleur...).

Format des photographies :

- Poids d'une image : 2 Mo minimum et 10 Mo maximum, en 300 Dpi minimum ;
- Format numérique en JPG ou PNG.

Les droits d'auteur des photographies soumises, sont détenus par le participant, mais, du seul fait de leur participation, les participants autorisent, expressément et à titre gracieux, l'ABC d'Is-sur-Tille et plus généralement la ville d'Is-sur-Tille et l'Office Français de la Biodiversité à exploiter les photographies envoyées lors du concours, sur tout support de diffusion ou de reproduction connus ou inconnus à ce jour, dès le dépôt des photographies. L'ABC d'Is-sur-Tille s'engage à toujours mentionner les auteurs lors de l'utilisation des photographies sauf refus.

Critères de sélection du jury :

Concours jeune :

Pertinence du sujet : biodiversité d'Is-sur-Tille – photographie prise à Is-sur-Tille au cours des saisons du printemps et de l'été 2025.

Originalité et/ou style.

Concours adulte :

Pertinence du sujet : biodiversité d'Is-sur-Tille – photographies prise à Is-sur-Tille au cours des saisons du printemps et de l'été 2025 ;

Originalité et/ou style ;

Intérêt technique ;

Le jury, sera présidé par monsieur Marc Jeudy, photographe émérite d'Is-sur-Tille. Il sera également composé d'élus de la ville et de naturalistes amateurs et professionnels.

Le jury délibèrera entre le 18 et le 23 août 2025 pour présélectionner 40 photos : 10 pour le concours jeune, et 10 par catégorie pour le concours adulte (Biodiversité en milieu sauvage, en milieu urbain, en milieu aquatique).

Vote des gagnants par les habitants :

Les photographies présélectionnées par le jury seront **exposées dans la salle d'exposition à l'espace Carnot** sur des supports **moyens formats (A4)**, **du 5 septembre au 12 octobre 2025**.

Cette première exposition permettra **aux habitants** de voir, puis de choisir :

- un podium de 3 clichés préférés dans chaque catégorie du concours adulte ;

- un podium de trois clichés du concours jeune ;

Les photographies choisies par le public désigneront les lauréats du concours photo printemps-été de l'Atlas de la biodiversité communale.

En synthèse, le concours adulte permet de sélectionner 3 photographies gagnantes par thématique soit 9 photos pour le concours adulte et 3 photos pour le concours jeune.

Photos gagnantes :

Les lauréats seront informés par mail à partir de mi-octobre 2025.

Une **seconde exposition des photographies gagnantes** sera proposée à l'espace Carnot et/ou à la mairie dans la période octobre-novembre 2025.

Les premiers prix pourront bénéficier d'une sortie nature accompagné d'un naturaliste professionnel.

Les photographies non gagnantes pourront néanmoins être utilisées pour illustrer les diverses publications sur différents supports physiques et numériques de l'Atlas de la biodiversité communal d'Is-sur-Tille.